

Questions orales

Mme le Président: A l'ordre. Le très honorable chef de l'opposition m'obligerait s'il posait sa question.

M. Clark: La question que je pose au ministre des Transports, qui a bâillonné le public canadien et qui bâillonne maintenant le Parlement, la voici: pourquoi a-t-il refusé ce renvoi, et quelle est la chose qu'il a peur de laisser connaître à la population canadienne au cours d'audiences publiques de la CCT ou de la Chambre des communes... les faits sur lesquels il prétend s'appuyer pour sabrer dans 19 p. 100 des services-voyageurs par rail?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne puis évidemment admettre les prémisses du chef de l'opposition. Je n'ai pas contourné la loi. Il faudra bien qu'il comprenne que la loi autorise le gouvernement à faire ce qu'il fait.

Une voix: Cela ne s'était jamais fait jusqu'ici.

M. Pepin: J'ai pris le chef de l'opposition en flagrant délit l'autre jour, lorsqu'il a dit que le gouvernement violait la loi. La loi est là. Avez-vous lu l'article 64?

M. Clark: Oui.

M. Pepin: Je n'ai pas contourné la loi. Cela est clair.

Une voix: Vous ne voudriez pas répondre à la question?

M. Pepin: En ce qui concerne les faits relatifs à VIA, il en est question depuis au moins 1976.

Une voix: Faux.

M. Pepin: M. Lang a consulté la CCT à cette époque. Toutes les liaisons dont il s'agit en ce moment ont été étudiées à fond depuis trois ou quatre ans. Le dossier est bien connu. Ce qu'il faut, c'est une décision. L'opposition recourt à tous les moyens possibles pour bloquer la décision. Voilà ce que je n'admets pas.

En ce qui concerne le renvoi au comité permanent des transports, j'ai dit à maintes reprises ici à la Chambre que j'étais disposé à comparaître devant le comité pour lui fournir tous les renseignements possibles. Tout le monde peut constater que l'opposition veut obtenir le renvoi de la question au comité où un rapport sera rédigé et avoir ainsi une nouvelle chance de s'interposer. C'est le septième stratagème auquel ils ont recours pour essayer de retarder l'échéance.

● (1440)

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. J'ai bien peur que ce qui va arriver aujourd'hui, c'est que nous ne pourrions pas entendre autant de questions que nous aurions voulu. Je demande donc instamment aux députés de part et d'autre d'être brefs.

La parole est au député de Saint-Jean-Ouest en espérant que cela aille mieux.

* * *

LES PÊCHES**LA FERMETURE D'USINES DE TRAITEMENT DU POISSON**

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, nos vis-à-vis ont les rotules bien huilées.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il n'ignore pas que le secteur des pêches de Terre-Neuve est en crise. Sept des plus grosses entreprises, à Grand-Bank, Fortune, Gaultois, Ramea, Burgeo et à Saint-Jean—ma propre région—sont fermées depuis la fin du mois d'août et le groupe Lake, le numéro deux à Terre-Neuve est au bord de la faillite. Cela fait déjà un certain temps que des milliers de pêcheurs et d'ouvriers d'usine sont au chômage sans parler du fait que la moitié des chalutiers sont à quai.

La ministre a affirmé à plusieurs reprises que la constitution le rendait responsable des pêches. Je suis d'accord sur ce point. C'est pourquoi j'aimerais qu'il nous dise quelles mesures il compte prendre pour que les usines de traitement du poisson ouvrent à nouveau leurs portes. Quelles mesures compte-t-il prendre pour que les chalutiers reprennent la mer? A-t-il rencontré le ministre des Pêches de Terre-Neuve—ou compte-t-il le rencontrer—afin d'élaborer avec lui un plan de relance de l'industrie des pêches qui est aux abois comme toutes les autres industries canadiennes d'ailleurs?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, ce n'est pas moi qui suis chargé de l'attribution des permis aux usines de traitement du poisson. Et Dieu sait si parfois j'aimerais l'être. Ces trois ou quatre dernières années, j'ai souvent rappelé dans mes discours que nous ne devons pas concentrer sur l'industrie de la pêche tous nos efforts en vue du règlement des problèmes économiques. Le gouvernement provincial de Terre-Neuve a décidé d'augmenter de près de 230 p. 100 la capacité des usines de traitement du poisson. Les chafauds collectifs sont devenus des usines de distribution; quant aux usines de distribution, elles sont devenues d'imposants établissements de congélation. En réalité, le véritable problème que soulève ici le député, c'est le fait que l'on ait hypothéqué les usines existantes en créant de nouveaux établissements et en en agrandissant d'autres comme c'est le cas à Terre-Neuve. J'en suis absolument désolé. Je n'éprouve aucun plaisir à constater le bien-fondé de mes craintes.

Je regrette que le député ne soit plus ministre des Pêches de Terre-Neuve car nous aurions pu chercher ensemble des solutions à certains de ces problèmes. Le gouvernement de Terre-Neuve ne m'a pas fait d'instances à ce sujet et c'est bien dommage.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRENDRE DES MESURES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les sept grandes usines que j'ai mentionnées sont toutes situées au large des côtes et sont alimentées par des navires. Cela n'a rien à voir avec l'octroi de licences dont parle le ministre. Le ministre essaie de se soustraire à ses responsabilités. Il est responsable des pêcheries pour tout le Canada. Est-il en train d'élaborer un plan en vue de remédier à la situation? Compte-t-il s'entretenir avec le ministre terre-neuvien qui, dit-il, a compétence dans certains cas? Offrira-t-il une aide à l'égard de l'établissement des inventaires, par exemple? Le ministre sait que les taux d'intérêt constituent une préoccupation majeure pour cette industrie. Presse-t-il le ministre des Finances de faire quelque chose?